

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatorze mars, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 14 mars 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Béatrice CARTAYRADE
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

Etait excusé :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-03-20 / 2

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : financement du poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain

Madame le Maire expose que le recrutement d'un agent pour le poste de chef de projet afin d'assurer le pilotage du projet dans son ensemble a eu lieu en septembre 2021. Un nouvel agent a été recruté en janvier 2025.

Ce poste bénéficie d'une subvention attribuée annuellement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Banque des Territoires, à hauteur de 75 % du salaire brut chargé.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires au titre du cofinancement pour le poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain, au titre de l'année 2025 et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Montant prévisionnel du salaire annuel brut chargé	36 597 €	Commune de Mauriac (25 %)	9 149 €
		ANCT (75 %)	27 448 €
Total	36 597 €	Total	36 597 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2021-07-09/1 relative à la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;

Vu la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain le 07 septembre 2021 ;

Vu la signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire du Pays de Mauriac le 28 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré avec une abstention (Cyrille ROLLIN) et 25 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	25	1	0

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

31 MARS 2025

SOLLICITE la participation financière de l'ANCT et de la Banque des Territoires.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 20 mars 2025



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : **31 MARS 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1